

DSDEN 57
DE2 - GESTION COLLECTIVE

ANNEXE II
RECAPITULATIF DES TITRES REQUIS ET AFFECTATION

Poste relevant d'un PAP	Titre requis	Validité de l'avis favorable	En cas d'obtention du poste, mon affectation sera
Coordonnateur ruralité liaison école-collège « LEC »	/	du mouvement 2023 au mouvement 2025 inclus	définitive

Poste relevant d'un PAPEP	Titre requis	Validité de l'avis favorable	En cas d'obtention du poste, mon affectation sera
Formateur aux usages du numérique « FUN »	CAFIPEMF avec spécialisation Enseignement numérique ou CAFIPEMF TEC.RES.ED	du mouvement 2023 au mouvement 2025 inclus	définitive
Conseiller pédagogique de circonscription généraliste	CAFIPEMF avec ou sans spécialisation	mouvement 2023	provisoire la première année (année probatoire), puis définitif si avis favorable de l'IEN
Conseiller pédagogique de circonscription, éducation physique	CAFIPEMF avec spécialisation EPS	mouvement 2023	provisoire la première année (année probatoire), puis définitif si avis favorable de l'IEN
Conseiller pédagogique départemental, arts plastiques	CAFIPEMF avec spécialisation Arts plastiques	mouvement 2023	provisoire la première année (année probatoire), puis définitif si avis favorable de l'IEN chargé de la mission
Conseiller pédagogique départemental, langue vivante	CAFIPEMF avec spécialisation LV	mouvement 2023	provisoire la première année (année probatoire), puis définitif si avis favorable de l'IEN chargé de la mission
Directeur d'école réseau d'éducation prioritaire renforcé « REP+ »	Liste d'aptitude en cours de validité	mouvement 2023	définitive
Directeur d'école d'application	Liste d'aptitude direction d'établissement spécialisé en cours de validité et CAFIPEMF	mouvement 2023	définitive
Directeur d'école de 10 classes et plus	Liste d'aptitude en cours de validité	mouvement 2023	définitive
Directeur d'école des sites biculturels	Liste d'aptitude en cours de validité et habilitation définitive dans la langue concernée	mouvement 2023	définitive
Enseignant d'école des sites biculturels	Habilitation définitive dans la langue concernée	du mouvement 2023 au mouvement 2025 inclus	définitive